



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Discriminations dans l'accès aux stages

Question écrite n° 16380

Texte de la question

M. Olivier Faure attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur la prévention des discriminations dans l'accès aux périodes de formation en milieu professionnel (PFMP) des élèves de CAP et de baccalauréat professionnel. La Fédération nationale des maisons des potes vient de publier un rapport consacré à quinze années d'expérimentation du dispositif SOS Stage, conduit entre 2010 et 2025 auprès de près de 20 000 jeunes, principalement issus des lycées professionnels et des quartiers prioritaires de la politique de la ville. Ce rapport, réalisé à la demande de la Délégation interministérielle à la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations (DILCRAH), s'appuie sur quinze années d'expérience de terrain, sur les archives du dispositif, sur les témoignages d'élèves, d'enseignants et d'entreprises ainsi que sur de nombreux travaux scientifiques consacrés aux discriminations dans l'accès aux stages et à la première expérience professionnelle. Les enseignements de ce travail mettent en évidence une réalité persistante et particulièrement préoccupante. L'ampleur des discriminations ressenties et vécues par de nombreux lycéens dans leur recherche de stage demeure importante et produit des conséquences graves sur l'estime de soi, la confiance, la motivation scolaire, l'orientation, le décrochage et l'insertion professionnelle. Ces discriminations liées notamment à l'origine, au sexe, au lieu de résidence ou à l'absence de réseaux professionnels sont d'autant plus préoccupantes que l'accès aux périodes de formation en milieu professionnel conditionne l'obtention du CAP ou du baccalauréat professionnel. Le rapport souligne également que l'accès aux stages constitue l'un des premiers moments où se manifestent concrètement les mécanismes de reproduction des inégalités sociales. À travers les discriminations, l'inégale répartition des réseaux professionnels et du capital relationnel, certains élèves bénéficient d'opportunités auxquelles d'autres n'ont pas accès. Cette situation contribue à la reproduction sociale, au déterminisme territorial et à une forme de sélection invisible qui remet en cause l'idéal républicain d'égalité des chances et l'ambition émancipatrice de l'école. Elle conduit à ce que l'origine sociale, le quartier d'habitation ou le réseau familial pèsent parfois davantage que le mérite, le travail et les aspirations des élèves. Aussi, il souhaite savoir comment le Gouvernement compte réagir suite à ce constat et quelle est mission peut être confiée aux établissements scolaires dans la recherche des entreprises d'accueil pour les périodes de formation en milieu professionnel.

Données clés

Auteur : [M. Olivier Faure](#)

Circonscription : Seine-et-Marne (11^e circonscription) - Socialistes et apparentés

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 16380

Rubrique : Discriminations

Ministère interrogé : [Éducation nationale](#)

Ministère attributaire : [Éducation nationale](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [30 juin 2026](#), page 5842